



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT
L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors d'une séance tenue le 9 décembre 2024, le conseil a adopté par résolution un premier projet du règlement ci-haut mentionné.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le **14 janvier 2025 à 17 h**, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19).

QUE le présent règlement a pour but de :

- de contrôler les situations de vétusté et empêcher le déperissement de tout bâtiment situé sur son territoire, notamment ceux comportant des logements;
- éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus en prescrivant des normes d'entretien, d'occupation et de salubrité;
- d'inciter les propriétaires de bâtiments à entretenir leur propriété.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement ainsi que les croquis visant les zones mentionnées à ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au Service de l'urbanisme et service à la clientèle de la Ville au 1310, rue d'Anticosti, Baie-Comeau, pendant les heures de travail.

Baie-Comeau, le 19 décembre 2024



**Me Joanie Perron, greffière et
directrice des affaires juridiques**